



Avis sur un A.R. relatif aux produits conçus pour être évacués dans les toilettes

Bruxelles
1/06/2021

Conseil central de l'économie

Le Conseil central de l'économie (CCE), qui a été institué par la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, est actuellement régi par le livre XIII « Concertation » du Code de droit économique.

Missions de la coupole CCE :

- construire un consensus social à travers les organisations représentatives du monde du travail et des entreprises sur le fonctionnement de l'économie et les questions socioéconomiques, ainsi que sur les objectifs et les principes principaux, dans le but d'orienter la politique socioéconomique dans la direction souhaitée par les partenaires sociaux ;
- via le droit d'initiative du CCE, attirer l'attention des pouvoirs publics et des décideurs politiques sur les problèmes socioéconomiques en vue de les inscrire à l'agenda du gouvernement ;
- via les demandes d'avis sur des projets de loi, promouvoir l'interaction entre les pouvoirs publics, les décideurs politiques et la société en ce qui concerne les politiques socioéconomiques.

Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles | +32 2 233 88 11 | info@ccecrb.fgov.be | www.ccecrb.fgov.be
 Personne de contact : Andy Assez | 02 233 88 42 | anas@ccecrb.fgov.be

Conseil fédéral du développement durable

Le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) a été institué par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable.

Il a pour mission de :

- formuler des avis concernant toutes les mesures relatives aux politiques fédérale et européenne en matière de développement durable que l'autorité fédérale mène ou compte mener, plus particulièrement en exécution des engagements internationaux de la Belgique ;
- être un forum de discussion en matière développement durable ;
- proposer des études scientifiques dans les domaines concernant le développement durable ;
- obtenir la collaboration active des institutions publiques et privées, ainsi que celle des citoyens, afin d'obtenir ses objectifs.

Boulevard du Jardin Botanique 50/70, 1000 Bruxelles | +32 2 743 31 50 | mail@frdo-cfdd.be | www.cfdd.be
 Personne de contact : Alexis Dall'Asta | 02/743 31 56 | alexis.dallasta@cfdd.be

Commission consultative spéciale « Consommation »

La Commission consultative spéciale « Consommation » a été fondée, en vertu de l'arrêté royal du 13 décembre 2017, le 1er janvier 2018 au sein de la coupole du Conseil central de l'économie (CCE). La CCS Consommation reprend les tâches du Conseil de la consommation et a par conséquent pour mission principale de rendre des avis sur des questions relatives à la consommation de produits et l'utilisation de services et sur les problèmes présentant de l'importance pour les consommateurs. La CCS Consommation est la structure consultative centrale pour tous les problèmes en matière de consommation et de protection du consommateur.

La CCS Consommation est également un lieu de dialogue et de concertation où les représentants des consommateurs et les représentants du monde professionnel échangent des informations, communiquent leurs points de vue et trouvent des compromis. Il s'agit d'un instrument privilégié de soutien politique.

Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles | +32 2 233 88 11 | info@ccecrb.fgov.be | www.ccecrb.fgov.be
 Personne de contact : Andy Assez | 02 233 88 42 | anas@ccecrb.fgov.be

Portée de la demande

1 Dépôt

- [a] Le 23 avril 2021, Madame Zakkia Khattabi, Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, a adressé au Conseil fédéral du Développement durable, au Conseil central de l'Economie et à la Commission consultative spéciale « Consommation », ci-après dénommés les organes consultatifs, une demande d'avis concernant un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 septembre 2015 fixant un cadre pour la définition des exigences de biodégradabilité et de désintégrabilité des produits conçus pour être évacués dans les toilettes. L'avis des organes consultatifs est demandé en vertu de l'article 19, § 1^{er}, premier alinéa, de la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement, de la santé et des travailleurs. Le délai accordé pour répondre à cette demande d'avis est d'un mois.

2 Modifications réglementaires envisagées

- [b] Le projet d'arrêté royal soumis pour avis aux organes consultatifs a pour objectif d'exclure du champ d'application de l'arrêté qu'il modifie les lingettes visées par le règlement d'exécution (UE) 2020/2151 de la Commission du 17 décembre 2020 établissant les règles concernant des spécifications harmonisées relatives au marquage des produits en plastique à usage unique énumérés dans la partie D de l'annexe de la directive (UE) 2019/904 du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement et qui sont énumérés dans l'annexe 4 de l'arrêté royal relatif aux produits à usage unique et à la promotion des produits réutilisables en préparation.

3 Travaux en sous-commission et en séance plénière

- [c] Afin de donner suite à cette demande, les membres compétents des trois organes consultatifs se sont réunis le 30 avril 2021 en présence de MM. Brecht Vercruyse et Denis Pohl (SPF SPSCAE) qui ont présenté la demande d'avis.
- [d] Il a été convenu que les secrétariats rédigeraient sur cette base un projet d'avis. Celui-ci a été soumis par voie électronique aux assemblées plénières du CCE (approuvé le 1/06/2021) et de la CCS Consommation (approuvé le 1/06/2021), ainsi qu'à l'assemblée générale du CFDD, par voie électronique également (approuvé le 1/06/2021).

Avis

- [1] Les organes consultatifs ont pris connaissance du projet d'arrêté royal qui leur est soumis pour avis et n'ont pas de remarque à formuler à son sujet.

Annexe : Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis

Prof. Delphine MISONNE (USLB – Présidente du GT « Normes de produits » du CFDD)

Membres et experts

Pieter ALBERS (COMEOS)
Vanessa BIEBEL (FEB)
Jacques DE GERLACHE (conseiller scientifique au CFDD)
Billy-Ray MURAILLE (AB-REOC)
Ann NACHTERGAELE (FEVIA)
Stephan VANDERMOLEN (FEB)
Tycho VAN HAUWAERT (BBLv)
Françoise VAN TIGGELEN (DETIC)
Piet VANDEN ABEELE (UNIZO)
Géraldine VERWILGHEN (COMEOS)
Saskia WALRAEDT (Essenscia)

Représentants de l'Administration

Denis POHL (SPF SPSCAE)
Brecht VERCRUYSSSE (SPF SPSCAE)

Secrétariats

CCE

Kris DEGROOTE, secrétaire adjoint du CCE
Andy ASSEZ
Lucie LOBET
Sarah VAN DER HULST

CFDD

Marc DEPOORTERE, directeur du CFDD
Alexis DALL'ASTA